

Annexe – bilan de la concertation et les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables

- Volet 1 – bilan de la concertation

- Volet 2 – les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables



Volet 1 – bilan de la concertation

Les modalités de concertation

La Loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) a été promulguée au mois de mars 2023 et renforce le rôle des collectivités locales dans la planification des énergies renouvelables.

Elle permet aux communes de définir des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR), emprises prioritaires où la commune accepte de voir se développer *en priorité* des projets d'EnR (photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie, etc.).

Les modalités de la concertation ont été définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2024. La loi n'impose aucune règle en la matière, les choix des modalités de concertation reviennent exclusivement à la commune.

La délibération du Conseil Municipal définissait ainsi les modalités de concertation devant être mises en œuvre:

- Publication 5 jours au moins avant la concertation d'un avis au public faisant connaître l'ouverture de celle-ci. Cet avis a été affiché au Centre Administratif Municipal et mise en ligne sur le site internet de la ville de Laval;
- Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune était consultable du 19 février au 04 mars 2024 sur le site de la ville de Laval;
- Une consultation par voie électronique a été organisée du 19 février au 04 mars 2024 inclus (<https://www.laval.fr>).

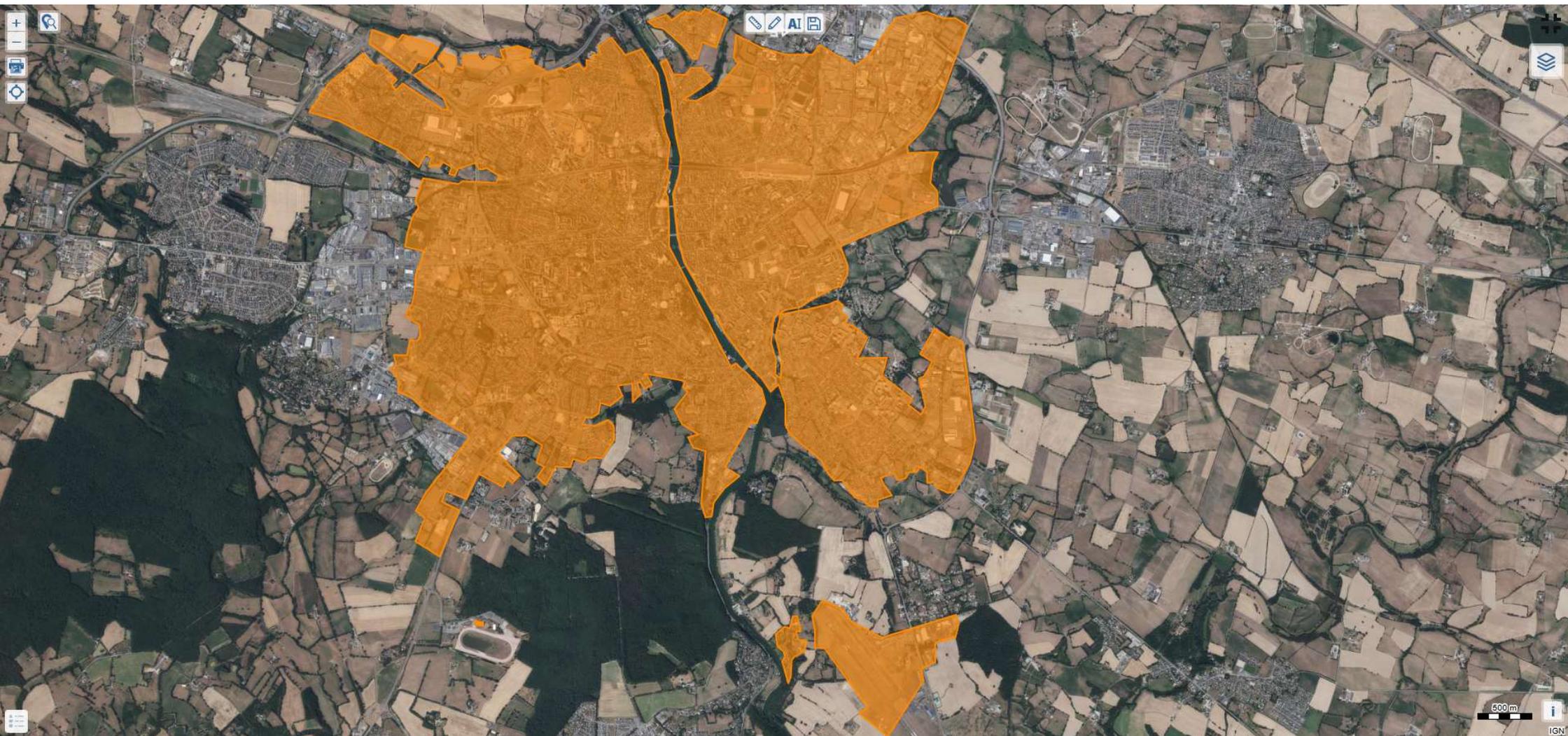
Bilan de la concertation

Nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique : 0

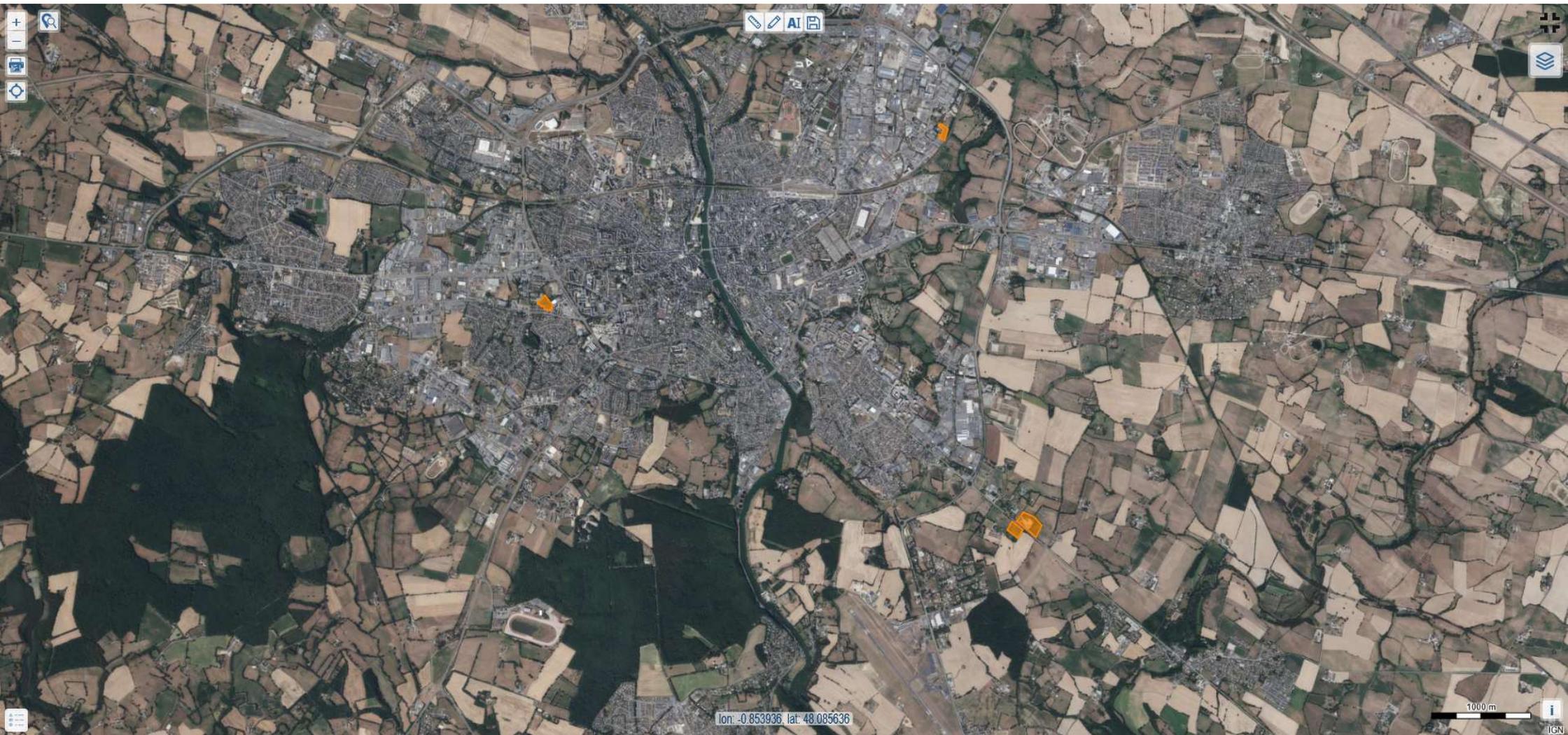
Volet 2 – les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables

4. Solaire Photovoltaïque en toiture
5. Solaire Photovoltaïque au sol
6. Solaire Photovoltaïque en ombrières
7. Solaire Thermique
8. Éolien
9. Bois-Énergie
10. Géothermie
11. Méthanisation

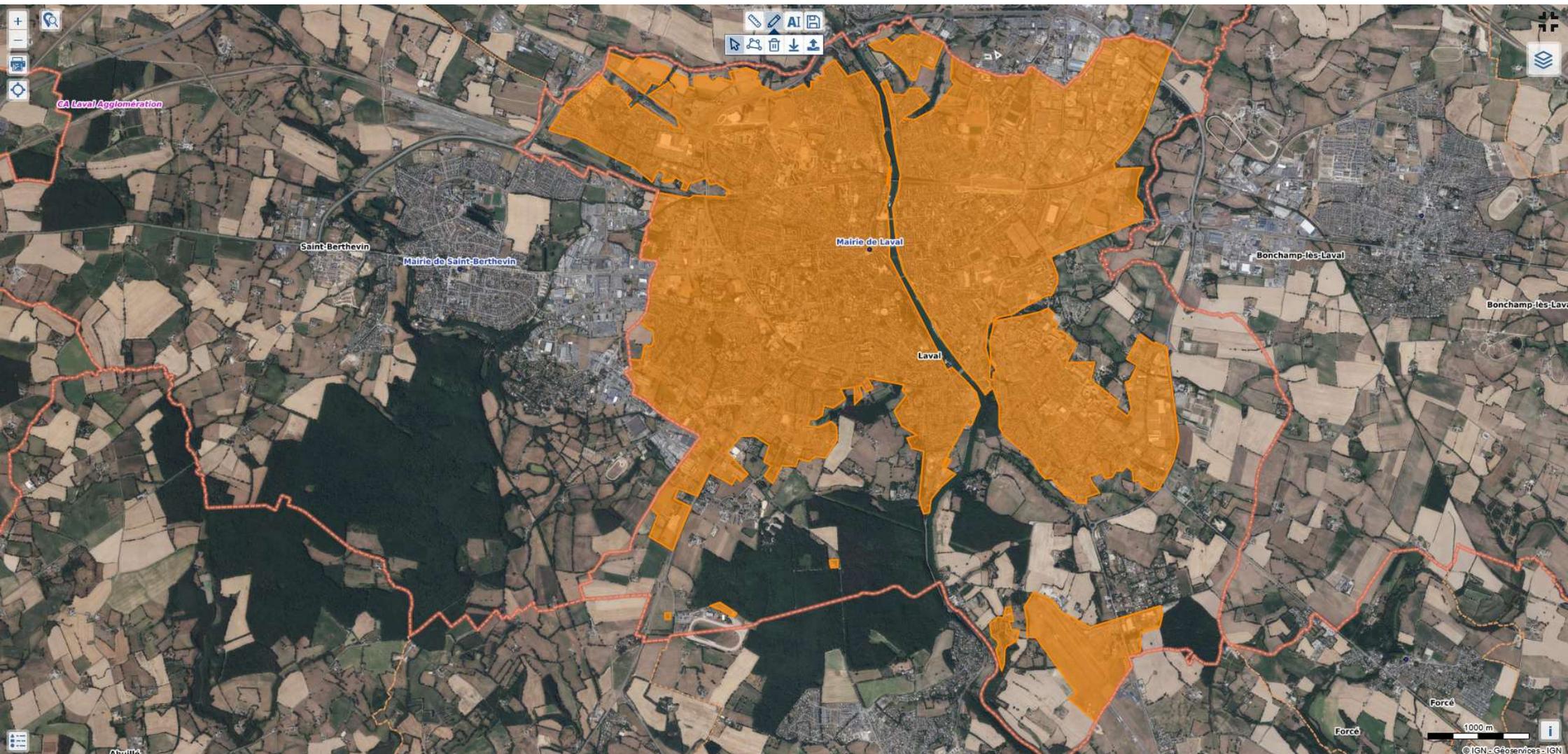
- Solaire Photovoltaïque en toiture -



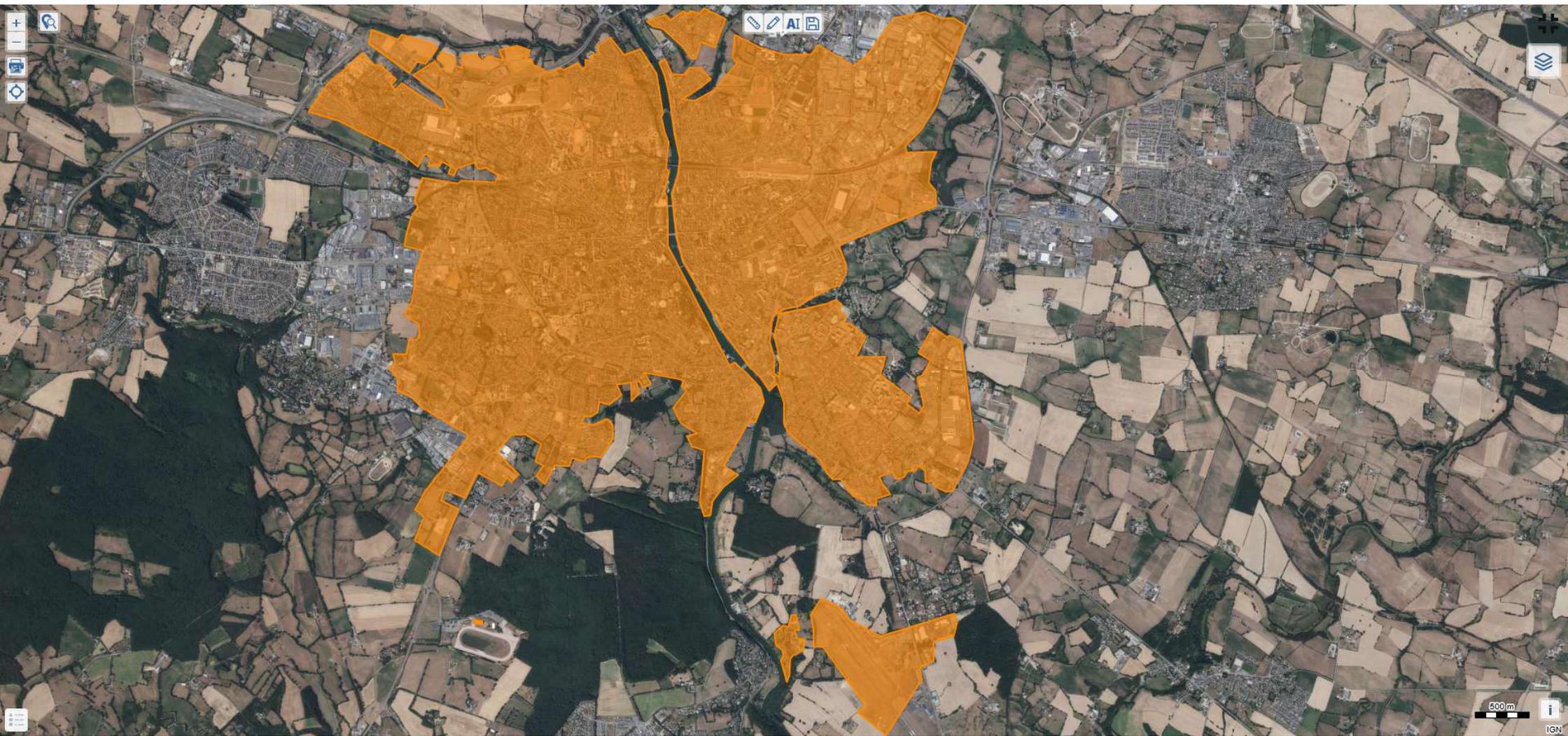
- Solaire Photovoltaïque au sol -



- Solaire Photovoltaïque en ombrières -



- Solaire Thermique -



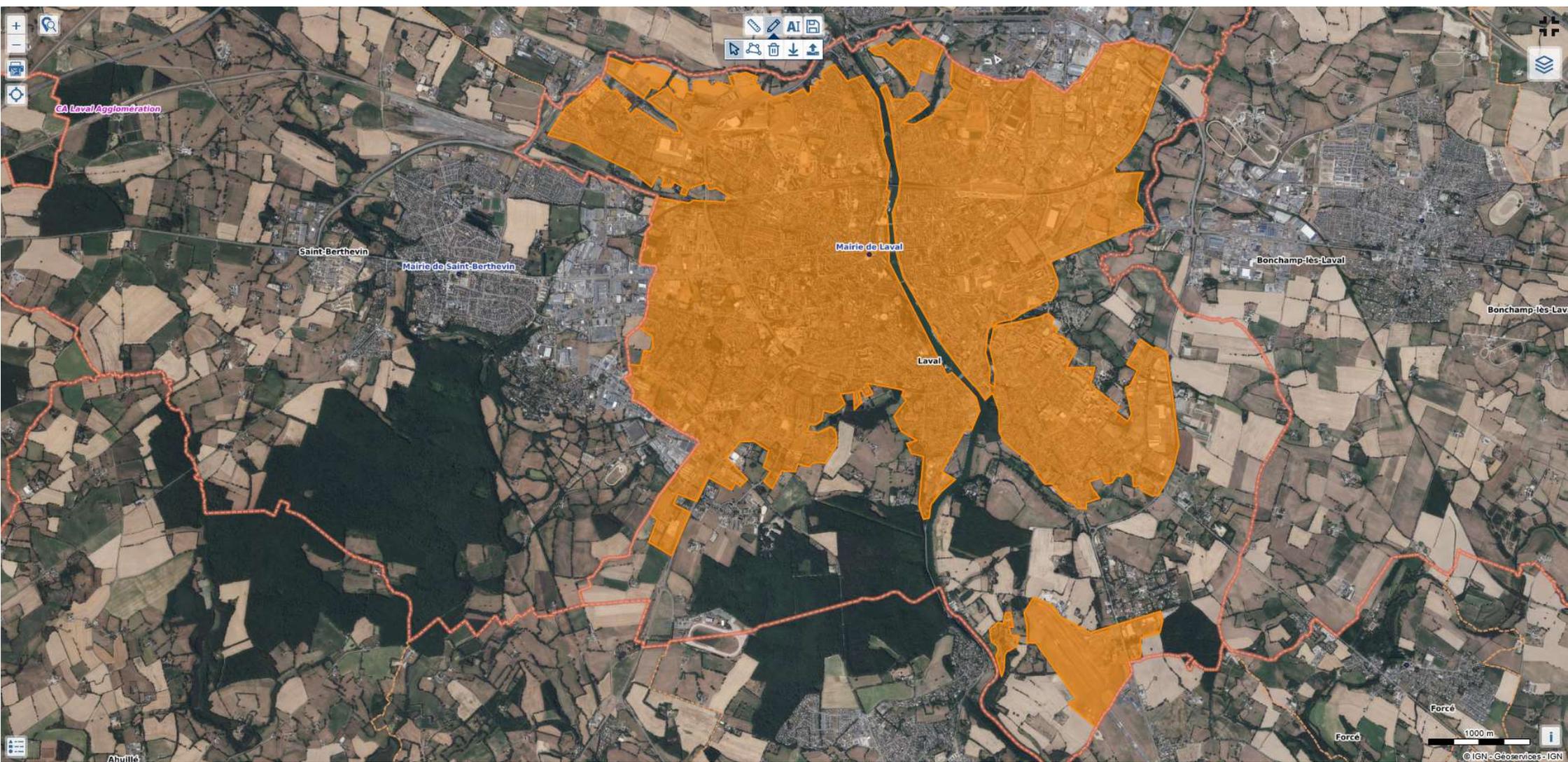
Mars 2024

Zones d'Accélération EnR

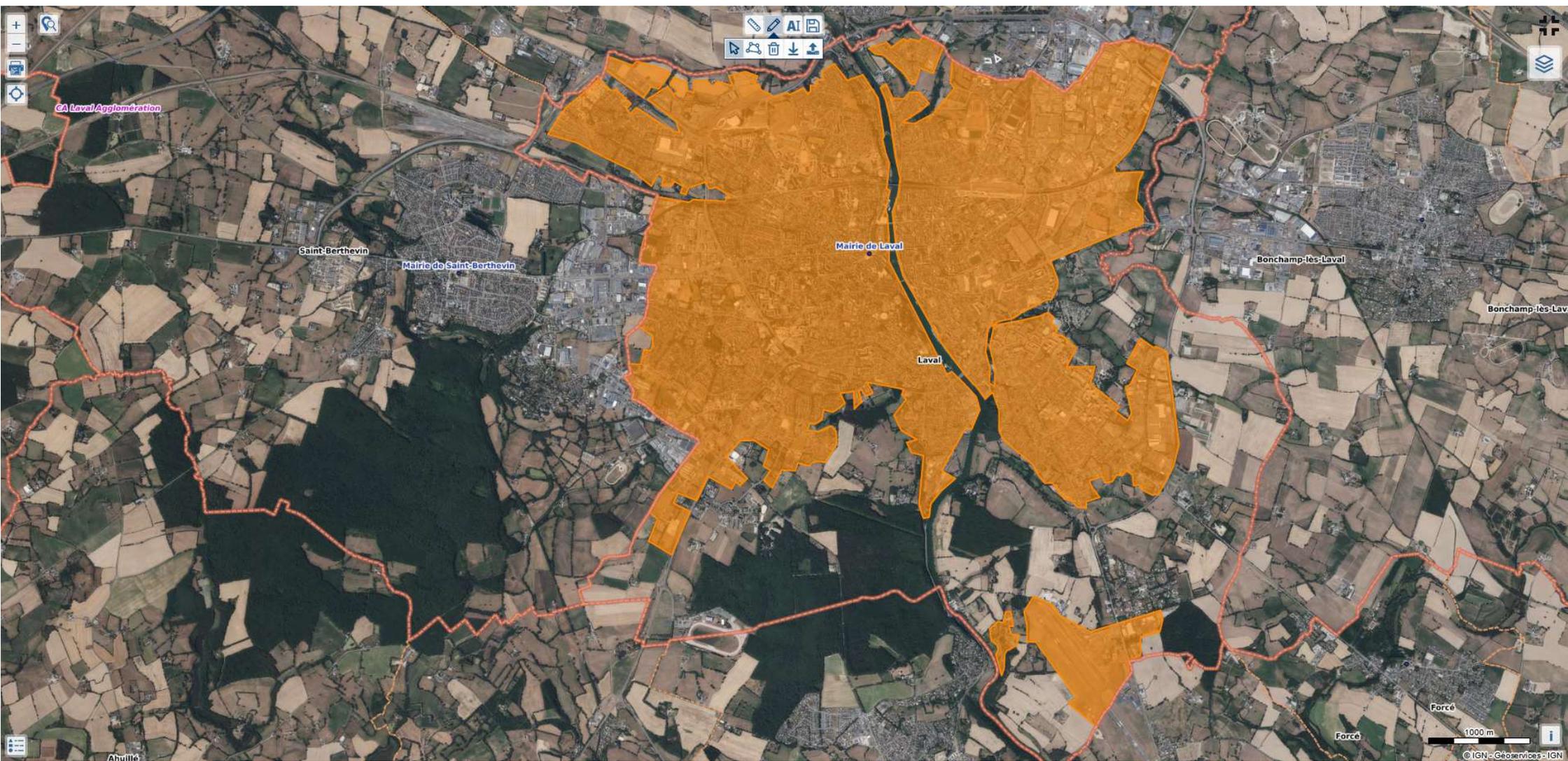
- Éolien -

- pas de zone retenue sur la commune

- Bois-Énergie -



- Géothermie -



- Méthanisation -



Mars 2024

Zones d'Accélération EnR

11